

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 09 NOVEMBRE 2023 A 20h**

<b>Nombre de membres</b>	L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre à 20h00, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice GRIMAUT, Maire. <b>PRESENTS</b> : Christine BERTIN, Jean BONNIN, Anthony BUATOIS, Fabrice GRIMAUT, Christian MICHELIN, Nicolas MOUILLOT, Céline PERNOT, Isabelle PETIOT, Alain RENARD, Christian ROSSIGNOL, Didier THEVENET <b>ABSENTS/EXCUSES</b> : <b>SECRETAIRE</b> : Christine BERTIN
<b>En exercice</b> : 11	
<b>Présents</b> : 11	
<b>Votants</b> : 11	
<b>Date de convocation</b> : 31/10/2023	

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 05 octobre 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Présentation du site internet de la commune**

Le site internet de la commune de Desnes a été présenté. Il a reçu un avis très favorable du Conseil Municipal. Les élus espèrent qu'il plaira à l'ensemble des habitants.  
Il est disponible à l'adresse : [www.desnes.fr](http://www.desnes.fr)

**Urbanisme**

- Point concernant les dossiers d'urbanisme

**Permis de construire**

<b>Demandeur</b>		<b>Nature des travaux</b>
CCBHS	Route de la plage	Bungalows base de loisirs

- **Taxe aménagement : révision du taux sectorisé (délibération n°27 adoptée à l'unanimité)**

Un taux sectorisé de 18% avait été voté par le Conseil Municipal sur les parcelles cadastrées ZC n°236 et B n°237 rue des Gravières. La base de calcul étant indexée tous les ans, le montant de la taxe augmente donc proportionnellement.

Le Conseil Municipal décide de modifier ce taux à 11 % au lieu de 18 %.

- **Demande d'emplacement de taxi**

Une demande de création d'autorisation de stationnement (ADS) de taxi a été adressée à la commune par la société Ambulance PROST et fils.

Le Conseil Municipal accepte de créer une ADS. Le dossier de demande de création sera adressé à la Préfecture pour avis de la commission.

**Personnel communal**

- **Contrat agent d'entretien : renouvellement (délibération n°28 adoptée à l'unanimité)**

Compte-tenu de la démission de l'agent en charge de l'entretien de l'école et de la mairie, le Conseil Municipal décide de créer un poste de 4,51h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Mme GUILLET occupera ce poste en tant que stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Agent technique mis à disposition par AIR : renouvellement**

L'association intercommunale de réinsertion (AIR) propose le renouvellement du contrat de

M. MENABEUF pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat et s'engage à payer la prestation correspondante à l'association AIR qui représente la somme de 300 € par mois pour une durée de travail hebdomadaire de 26h.

## **Travaux**

### **- Eglise : travaux de restauration à prévoir et demandes de subventions**

Des devis ont été sollicités concernant des travaux de restauration de l'église : peintures intérieures, mise aux normes électriques, étanchéité des vitraux, infiltration des plafonds.

Tous les devis n'ont pas été réceptionnés, il est donc décidé d'étudier les travaux à entreprendre et les devis à venir durant l'année 2024 afin de déposer des dossiers de subventions complets avant le 30 novembre 2024 (délai de rigueur).

### **- Aménagements des RD : compte-rendu de la dernière réunion**

Des agents de la DDT ont été reçus en mairie afin de traiter des aménagements des routes départementales (RD) qui traversent la commune. Deux problèmes sont à traiter : ralentissement de la vitesse des véhicules et sécurisation des piétons.

Dans un premier temps la DDT va installer des appareils permettant le relevé la vitesse des véhicules et notamment coté Ruffey sur Seille.

Différents aménagements sont à l'étude : feu comportemental, écluse, plateau ralentisseur, matérialisation d'un cheminement piétonnier délimité par une bordure type « couloir de bus »

### **- Fromagerie : travaux de restauration du bardage bois**

Les agents communaux ont changé le bardage en façade de la fromagerie. La société FEBVRE a dû intervenir pour changer des chevrons endommagés pour la somme de 1200 € TTC.

## **Commissions, Syndicats, et communauté de communes**

### **- Compte-rendu des commissions et des syndicats**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents comptes rendus.

### **- EPAGE : compte-rendu de la visite de la digue**

Les élus ont reçu le chargé de mission EPAGE Seille et Affluents. Une visite de la digue a été effectuée afin de savoir s'il est opportun de la faire référencer au sein du syndicat mixte EPAGE afin d'obtenir des aides si des travaux s'avèrent nécessaire.

Les élus vont effectuer un repérage complet de cette digue afin de vérifier l'état de celle-ci et l'opportunité ou non d'entreprendre des interventions de conservation, d'amélioration...

### **- Base de loisirs : compte-rendu du bilan de la saison**

Lors de la réunion de la commission Base de Loisirs, les gérants de la plage (Jura Splash..) ont présenté le bilan de la saison écoulée. Celui-ci est positif malgré une météo plus aléatoire que la saison dernière. La suppression des poubelles sur la plage s'avère efficace, la gestion des parkings et du stationnement gênant sont corrects.

Le contrat de gestion signé entre la CCBHS et les gérants sera révisé par la CCBHS comme prévu afin notamment de réévaluer le loyer annuel.

### **- Ecole : compte-rendu du dernier conseil d'école**

87 élèves sont accueillis cette année sur le RPI Desnes-Lombard-Relans.

Quelques problèmes de discipline ont été constatés dans les transports scolaires. Un mot de rappel a été adressé à l'ensemble des parents et un intervenant du Conseil Régional a rappelé les règles. Le cas échéant, des exclusions pourront être prononcées à l'encontre des élèves.

Les élèves présents en garderie vont réaliser des meubles en palettes qui seront installés dans la cours de l'école.

Un point a été fait avec les services de la CCBHS concernant le ménage de la salle des fêtes durant le temps d'occupation de celle-ci par la garderie et la cantine.

## Questions et informations diverses

### - **Frelons asiatiques**

Le frelon asiatique est un insecte invasif qu'il convient de détruire afin notamment de protéger les abeilles. **Si vous remarquez la présence de nids de frelons dans la forêt, nous vous remercions de le signaler en mairie afin de faire intervenir une entreprise spécialisée.**

### - **Repas ou colis des aînés**

Un repas convivial est offert dimanche 17 décembre à la salle des fêtes. Les invitations seront distribuées prochainement.

### - **Voie verte : problème de visibilité**

Le chemin communal qui traverse la voie verte au niveau de l'étang communal et du Breuil pose des problèmes de visibilité. En effet, la priorité est donnée aux usagers de la voie verte mais l'angle de la maison gêne la visibilité. Le Conseil Départemental a proposé l'installation d'un miroir. Un RDV sur place sera effectué avec les responsables départementaux afin d'évaluer la solution la plus adéquate.

### - **Budget : Décision modificative (délibération n°29 adoptée à l'unanimité)**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61524 : Entretien bois et forêts		37 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>37 000.00 €</b>
D 6817 : Dot. prov. dépréc. actifs circulants		1 000.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>		<b>1 000.00 €</b>
R 7022 : Coupes de bois		38 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses</b>		<b>38 000.00 €</b>

### - **Abribus**

La commission jeune a demandé que des travaux soient entrepris sur l'abribus situé le long de la RD en face de la mairie. Des devis ont été réalisés pour une reconstruction à l'identique. L'appui du CAUE sera sollicité afin de trouver une solution esthétique et fonctionnelle, des propositions seront faites à la commission jeune et au conseil municipal.

## Le Conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- L'OCA propose une liste de dates pour organiser un nouveau marché des jeudis de pays en 2024. Desnes retient la date du 20 juin (en attente confirmation de l'OCA)
- Vœux du Maire et du Conseil Municipal : vendredi 12 janvier à 18h
- Confirmation du programme 2024 d'éclairage public d'un montant total de 13 423,54 € dont 6 711,77 € de participation de la commune (**délibération n°30 adoptée à l'unanimité**) (point abordé lors des derniers conseils municipaux)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 21 décembre 2023 à 20h00 (sous réserve)

Le Maire,  
Fabrice GRIMAUT

**LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>27</b>	<b>Taxe d'aménagement : taux majoré sur un secteur de la commune</b>
<b>28</b>	<b>Suppression et création d'un poste : modification du tableau des effectifs</b>
<b>29</b>	<b>Décision modificative n°3</b>
<b>30</b>	<b>RVS – Eclairage Public - signataire Charte : 5ème tranche - Affaire N° : 23 36519</b>